

NOTE IMPORTANTE À L'ATTENTION DES RIVERAINS CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ LE MERCREDI 12 JUIN

Roannais Agglomération a sollicité une étape du Critérium du Dauphiné qui concerne Riorges le mercredi 12 juin. Il s'agit d'un contre-la-montre qui partira d'une rampe de lancement, à l'intérieur du Scarabée à partir de 13h10.

Plus de 154 coureurs s'élanceront sur un tracé de 26 km qui passera par Riorges, Ouches, Saint-Alban-les-Eaux, Saint-André-d'Apchon, Pouilly-les-Nonains et Saint-Léger-sur-Roanne avant de revenir au Scarabée, à Riorges.

L'organisation de la course nécessite des interdictions de stationnement et la fermeture totale de certaines voies. Une déviation sera mise en place.

(VOIR PLAN AU VERSO)

Les voies qui seront fermées totalement le mercredi 12 juin :

De 7h à 20h :

- Avenue Charlie Chaplin (depuis la route de Saint-Alban au niveau du pont du Diable jusqu'au giratoire du Scarabée)

De 12h à 17h :

- Sur l'ensemble du parcours de l'épreuve (en rouge sur le plan) : route d'Ouches, rue du Maréchal Foch, montée de la Croix-Blanche, route de Saint-Alban.
- Route d'Ouches, sauf riverains (depuis le chemin de la Fouillouse jusqu'au carrefour route d'Ouches / rue du Marlet)
- Chemin du Pont du Diable, sauf riverains (depuis le chemin de la Fouillouse jusqu'à la route d'Ouches au niveau du Pont du Diable)

IMPORTANT : Les habitants des voies fermées, et de celles des voies adjacentes, doivent prendre leurs dispositions. Aucun véhicule ne sera autorisé à entrer ou sortir du périmètre.

Les riverains sont invités à stationner leur véhicule à l'extérieur du périmètre pour ensuite le rejoindre à pied, s'ils souhaitent circuler.

Le stationnement de tous véhicules sera interdit :

- Avenue Charlie Chaplin, depuis le giratoire du Scarabée au carrefour du Pont du Diable et de la route de Saint-Alban, du 11 juin à 15h au 12 juin à 20h.
- Route d'Ouches, de la proximité de la sortie du Scarabée à la barrière de la voie verte, le 12 juin de 7h à 19h.
- Rue du Maréchal Foch, de la limite communale avec Saint-Léger-sur-Roanne à la montée de la Croix-Blanche, le 12 juin de 10h à 17h.
- Montée de la Croix-Blanche le 12 juin de 10h à 17h.
- Route de Saint-Alban, de la montée de la Croix-Blanche et jusqu'au niveau du Pont du Diable le 12 juin de 10h à 17h.

Conscients de la gêne occasionnée, nous vous remercions de prendre vos dispositions. Les arrêtés municipaux sont consultables dans leur intégralité sur le site de la Ville de Riorges.

RIORGES



Voies fermées
Parcours

Voies fermées
Sauf riverains

Déviation